

Québec, le 18 janvier 2016

Objet : Addenda numéro 2 à l'appel d'offres P23518

Description : Vérificateur de processus de sélection

Madame, Monsieur,

La Société de l'assurance automobile du Québec désire, par la présente, apporter des précisions et modifications à l'appel d'offres ci-dessus mentionné suite à des questions reçues.

Question 1 :

En lien avec la partie « 3.2 EXPÉRIENCE DU PRESTATAIRE DE SERVICES », est-ce que des mandats où nous émettons un rapport selon la NCA 805 sont considérés comme étant similaires? (La NCA 805, Audit d'états financiers isolés et d'éléments, de comptes ou de postes spécifiques d'un état financier – considérations particulières, traite des points particuliers à prendre en considération dans l'application de ces NCA à l'audit d'un état financier isolé ou d'éléments, de comptes ou de postes spécifiques d'un état financier. L'état financier isolé ou l'élément, le compte ou le poste spécifique d'un état financier peut être préparé conformément à un référentiel à usage général ou à un référentiel à usage particulier.)

Question 2 :

En lien avec la partie « 3.2 EXPÉRIENCE DU PRESTATAIRE DE SERVICES », est-ce que les mandats suivants sont considérés comme étant similaires ?

- a) Expression d'une opinion sur l'établissement d'une réclamation de dépenses en conformité avec les dispositions dans une entente de subvention gouvernementale. Un rapport par partenaire se partageant la subvention.
- b) Rapport sur l'évaluation d'environnement de contrôles et évaluation des risques et contrôles, incluant des constats de recommandations, concernant des processus mis en place afin d'assurer l'exactitude, l'intégralité et la démarcation des revenus de péage. Pas d'opinion d'audit émis.
- c) Audit de quantités récupérées et de quantités valorisées dans le cadre d'un programme de recyclage de produits électroniques. Un rapport d'audit par déclarant.

Réponse aux 2 questions :

Tel que mentionné à l'attente minimale numéro 1) de l'article 3.2, l'émission d'une opinion sur des états financiers n'est pas considérée comme une tâche similaire. La Société considère que des mandats tels que celui mentionné dans la question 1, correspondent à l'émission d'opinion sur des états financiers.

Concernant la question 2, de façon générale, la Société s'attend à ce que les prestataires présentent des mandats au cours desquels **une opinion**, autre que sur des états financiers, **a été émise**. Tel que mentionné à l'article 3.2, cette opinion peut avoir été émise sur la conformité à un processus, sur des autorisations, sur des dispositions contractuelles mais peut aussi porter sur d'autres sujets. En plus d'opinions, la réalisation de rapports d'enquête est acceptée en raison de l'impact et de la sensibilité que présente ce type de rapport.

Les soumissionnaires doivent expliquer de façon claire et précise en quoi les expériences présentées sont pertinentes.

Ainsi, **sous réserve de la qualité de la démonstration faite et du respect des autres exigences telles que la similitude de l'environnement et l'envergure de l'organisme**, les mandats décrits aux questions 2a) et 2c) pourraient être acceptables. Concernant le mandat décrit en 2b), qui ne comporte pas de rapport d'audit, à moins d'une démonstration à l'effet que l'impact et de la sensibilité du rapport se compare à ceux d'un rapport d'enquête, ce mandat ne semble pas acceptable.

PRÉCISIONS ET MODIFICATIONS AU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES

Article 1.2 – Délai de l'appel d'offres et lieu de réception des soumissions

Veuillez remplacer le premier paragraphe de cet article par le suivant :

Les soumissions concernant le présent appel d'offres doivent être présentées **avant 15h, heure en vigueur localement, le 25 janvier 2016**, à l'adresse suivante :

Critère 3.2 – Expérience du prestataire de services

La Société désire apporter les modifications suivantes à l'attente minimale numéro 1) du critère 3.2 – Expérience du prestataire de services :

Attente minimale :

1) Le prestataire de services présente **deux (2)** mandats similaires (en termes de type de tâches réalisées ET d'environnements ET d'envergure d'organismes) qu'il a **complétés** pour des **clients différents** au cours des **huit (8)** dernières années dans des environnements similaires et des organismes de même envergure.

- Les tâches réalisées peuvent être sur l'un des points suivants :
 - la réalisation d'un rapport d'enquête;
 - l'expression d'une opinion sur la conformité à un processus;
 - l'expression d'une opinion sur des autorisations;
 - l'expression d'une opinion sur des dispositions contractuelles;
 - **... etc**

L'émission d'une opinion sur des états financiers n'est pas considérée comme une tâche similaire.

- Environnement similaire :
 - Un rapport **d'audit ou d'enquête** accessible à l'ensemble de la population **ET**
 - Mandat de plus de 500 heures.
- Envergure d'organismes similaires : ministères, organismes publics, organismes parapublics ou entreprises de plus de 500 employés.

Annexe 19 – feuille de retour

Veuillez remplacer l'annexe 19 – feuille de retour par celle jointe au présent addenda.

Le présent addenda numéro 2 est émis en date du 18 janvier 2016 et fait partie intégrante du document d'appel d'offres numéro P23518. Il est convenu que tous les autres termes et conditions de l'appel d'offres demeurent inchangés.

Direction de la gestion et de la conformité contractuelles
333, boul. Jean-Lesage, E-1-22
Québec (Québec) G1K 8J6
Courriel : pgi.ao@saaq.gouv.qc.ca

ANNEXE 19 – FEUILLE DE RETOUR

De _____

SOUMISSION

Société de l'assurance automobile du Québec
Accueil et renseignements - « Dépôt des soumissions »
333, boul. Jean-Lesage, rez-de-chaussée Ouest
Case postale 19600, succ. Terminus
Québec (Québec) G1K 8J6

No de la soumission : **P23518**

=====

Projet : **Vérificateur de processus de sélection**

Cette soumission devra nous être parvenue avant :

15 h le 2016 01 25
année mois jour

quel que soit le mode d'envoi, sans quoi elle sera retournée.